



**CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°14-2023-274

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2023

# Sommaire

## **Sous-préfecture de Vire /**

14-2023-10-27-00002 - ARRETE N°41-2023 D'AUTORISATION DE  
GARDIENNAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE POUR LA SOCIETE SK PRO  
SECURITE LES 17 ET 23 DECEMBRE 2023 A L'OCCASION DE LA PARADE ET  
DE L'EMBRASEMENT DE LA PORTE HORLOGE A VIRE NORMANDIE (2 pages)

Page 3

Sous-préfecture de Vire

14-2023-10-27-00002

ARRETE N°41-2023 D'AUTORISATION DE  
GARDIENNAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE POUR LA  
SOCIETE SK PRO SECURITE LES 17 ET 23  
DECEMBRE 2023 A L'OCCASION DE LA PARADE  
ET DE L'EMBRASEMENT DE LA PORTE HORLOGE  
A VIRE NORMANDIE

**Arrêté N°41-2023 d'autorisation de gardiennage  
sur la voie publique pour la société « SK PRO SÉCURITÉ»  
les 17 et 23 décembre 2023 à l'occasion de la parade et de l'embrasement de la Porte Horloge  
à VIRE NORMANDIE**

Le PRÉFET DU CALVADOS,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L 613-1 et suivants, et R.613-1 et suivants ;

**Vu** la demande présentée par Monsieur Mickaele KELETAONA, représentant l'entreprise privée de gardiennage SK PRO SECURITE – 53 rue Le Guen de Kerangal – 35000 RENNES, pour une mission de surveillance et de gardiennage sur la voie publique dans le cadre de la parade et de l'embrasement de la Porte Horloge à Vire – VIRE NORMANDIE ;

**Vu** la décision du Conseil National des Activités Privées de Sécurité en date du 20 décembre 2016 autorisant la société SK PRO SECURITE à exercer les activités de surveillance ou de gardiennage ;

**VU** les casiers judiciaires des agents concernés ;

**CONSIDERANT** qu'il ressort de l'instruction de la demande, et notamment du casier judiciaire des agents de sécurité concernés, qu'il y a lieu de faire droit à la demande de surveillance sur la voie publique de la société SK PRO SECURITE ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : La société SK PRO SECURITE est autorisée, à titre exceptionnel, à exercer sur la voie publique pour assurer la sécurisation et la surveillance à l'occasion de la parade et de l'embrasement de la Porte Horloge à Vire – VIRE NORMANDIE.

**Cette autorisation est valable exclusivement le dimanche 17 décembre 2023 de 12 heures à 20 heures et le samedi 23 décembre 2023 de 18 h 30 à 21 h 30.**

Les agents concernés par la présent arrêté sont :

- M. Jean-François LAFFAITEUR (CAR-014-2024-04-23-20190011313),
- M. Ludovic DESAEVER (CAR-014-2024-03-15-20190013205),
- Mme Alicia HERBAUT (CAR-076-2028-08-08-20230873713),
- M. Loïc GUELLEC (CAR-050-2026-09-01-20210573296).

**ARTICLE 2** : Les gardiens devront porter une tenue vestimentaire ne prêtant pas à confusion avec celle des fonctionnaires de police nationale ou municipale et de la gendarmerie nationale. Ils ne devront porter aucune arme.

Il leur sera interdit de se livrer à toute opération de maintien de l'ordre sur la voie publique, à tout agissement pouvant attenter à la libre circulation des personnes et des véhicules. D'une façon générale, ils ne pourront accomplir aucun acte relevant de l'exercice de la police administrative ou judiciaire sous peine des sanctions prévues à l'article 433-12 du code pénal.

.../...

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification, d'un recours gracieux auprès du préfet du Calvados ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

**ARTICLE 4 :** La Sous-Préfète, le Chef d'escadron, commandant la compagnie de gendarmerie de Vire, le Maire de Vire Normandie, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Calvados, et dont une copie leur sera adressée, ainsi qu'à la société de sécurité et à l'organisateur de la manifestation.

Fait à VIRE NORMANDIE, le 27 octobre 2023

Pour le Préfet et par délégation,  
La sous-préfète



Stéphanie LEFORT

7 rue des Cordeliers – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE  
Téléphone : 02 14 47 60 92  
E.mail : [sp-vire@calvados.gouv.fr](mailto:sp-vire@calvados.gouv.fr)  
[www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr)